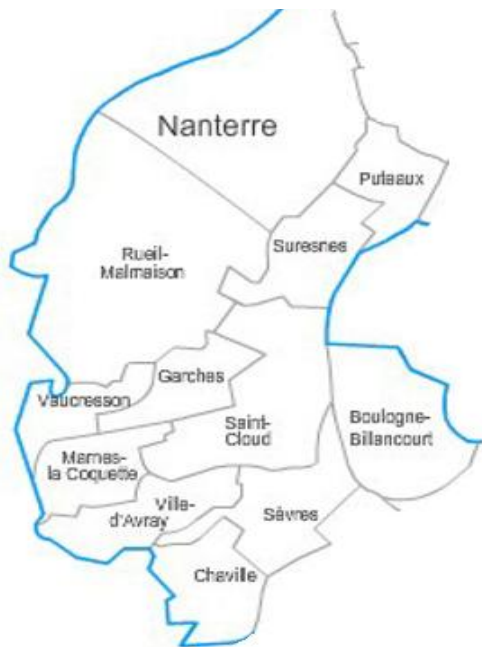
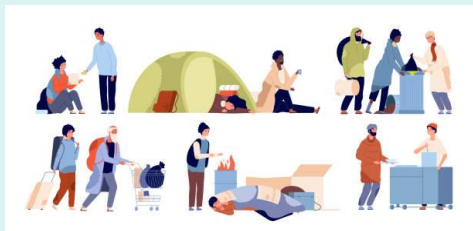


TERRITOIRE



L'équipe accueil tout public



CONTACT

Assistante de Service Sociale

Mme Heyem Benachour

- 06 09 82 65 17
- Heyem.benachour@croix-rouge.fr

Médiatrice en santé

Mme Hadiza Lecarpentier

- 06 22 78 98 65

Infirmière Diplômé d'Etat

Mme Le Romancer Corinne

- 06 19 73 81 08
- Corinne.lerommancer@croix-rouge.fr

Médecin

- Emmanuel.heau@croix-rouge.fr

Mail générique

emsp.pole-exclusion92@croix-rouge.fr

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



EQUIPE MOBILE SANTE PRECARITE





Le rôle de l'EMSP Centre 92

L'Équipe Mobile Santé Précarité va à la rencontre de personnes en situation de grande précarité, là où elles vivent, et met en œuvre des modalités d'accompagnement dans une approche « d'aller-vers », quelle que soit leur situation administrative.

Elle a un rôle d'interface avec les acteurs du champ sanitaire, médico-social et social, assure des actions de prévention, de médiation et de prise en charge globale pour favoriser l'orientation des personnes vers les établissements, services et professionnels adaptés.

Lorsque cela est nécessaire, elle veille à favoriser la mise en place des droits de la personne fragilisée et l'accès aux aides.

Missions de l'EMSP Centre 92 :

- Évaluation ponctuelle de l'état de santé somatique et psychique de la personne, par la réalisation de premier bilan en santé ;
- Délivrance des premiers soins et appui à l'hospitalisation si nécessaire ;
- Prise en charge avant recours au système de santé de droit commun (médecin généraliste ou spécialiste) ou à un dispositif spécialisé, à la suite d'une évaluation et dans l'attente d'une orientation effective vers le système de droit commun ;
- Orientation vers des bilans de santé et de suivi (bilan de santé CPAM, bilan de santé bucco-dentaire etc...) ;
- Participation à des programmes de prévention individuelle, vaccinations ou dépistage ;
- Concours à la réalisation d'activités collectives d'éducation à la santé et d'éducation thérapeutique ;
- Accompagnement aux besoins en matière de suivi social, d'ouverture des droits (assurance maladie, ARE, CAF, aide financière domiciliation, minima sociaux, papiers d'identités etc...) mais aussi les demandes de domiciliation ainsi qu'un accompagnement vers la régularisation de leur situation administratif complexe.

Les modalités d'interventions

L'équipe composée d'une infirmière, assistante de service social, d'une médiatrice en santé, d'un médecin, intervient de sa propre initiative et/ou en réponse à des signalements des partenaires par la mise en place de :

- **Permanences régulières**
- **Permanences ponctuelles**
- **Maraudes**

↳ *En fonction des besoins identifiés.*

Lors de ses permanences, le travailleur social assure une évaluation sociale afin d'identifier les problématiques. Si la structure est déjà pourvue de travailleurs sociaux ou si la personne a un référent extérieur, le travailleur social pourra venir en appui si besoin.

L'infirmière réalise des bilans de santé et assure les soins. Elle se met en lien avec les médecins et autres professionnels de santé afin de faciliter le parcours de soin de la personne accompagnée.

Le médecin effectue des consultations une demi-journée par semaine et réalise des ordonnances si nécessaire.

L'infirmière et la médiatrice en santé co-construisent des actions collectives de sensibilisation à la prévention et de promotion de la santé.